

LA FRANCOPHONIE SE MET À L'HEURE DE L'INTERNET

Grâce à l'expertise néo-brunswickoise en matière d'inforoute, la Francophonie internationale s'est mise à l'heure de l'Internet. Michel Nadeau contrôleur à l'Université de Moncton, campus d'Edmundston, arrive d'un séjour de 18 mois à Paris où il était mandaté de gérer la mise en oeuvre d'un serveur Internet pour l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), le secrétariat permanent de la Francophonie.

"L'Internet représente un excellent outil de développement particulièrement en ce qui concerne un regroupement de l'ampleur de la Francophonie, a souligné M. Nadeau. En plus de réduire les obstacles liés à la distance, il favorise la diffusion de l'information et donne accès à la connaissance."

Pour le ministre d'État aux Affaires intergouvernementales et autochtones, Bernard Richard, le fruit de cette collaboration contribuera au rapprochement des communautés francophones à travers le monde. "La mission de Michel Nadeau auprès de l'ACCT permet au Nouveau-Brunswick de jouer pleinement son rôle au sein de la Francophonie et de voir au rayonnement de la langue française dans le monde et plus particulièrement sur les autoroutes électroniques de l'information."

Le projet comportait un partenariat avec le Groupe Conseil EDUPLUS de Montréal et l'Agence de coopération culturelle et technique. De plus, pour l'aider dans la réalisation de sa mission, M. Nadeau a reçu, au cours de la période estivale, l'appui de deux étudiants du Nouveau-Brunswick et trois étudiants du Québec. Ils ont été en fonction à Paris, ainsi qu'à Bordeaux au siège de l'École internationale de la Francophonie.

M. Nadeau s'est dit fier d'avoir eu l'occasion de participer au lancement d'un mouvement vers une plus grande utilisation de l'inforoute au sein de la Francophonie. Il a rappelé que sa mission ne constituait qu'un départ et que les possibilités d'échanges grâce à l'inforoute sont innombrables. Il a donné, à titre d'exemple, le projet de mise en valeur du réseau artistique francophone à l'échelle internationale. "On souhaite éventuellement pouvoir créer sur le réseau Internet un inventaire de tous les artistes de la Francophonie afin de faciliter leur promotion", a-t-il dit.

M. Nadeau a reconnu cependant certaines difficultés avec lesquelles la Francophonie doit composer en ce qui a trait notamment à la disparité Nord-Sud dans le développement des nouvelles technologies. "Les pays membres de la Francophonie sont répartis en trois catégories dans le domaine de l'inforoute : un tiers de ces pays a totalement accès aux ressources Internet, un tiers est limité à l'utilisation du courrier électronique et un dernier tiers ne dispose pour ainsi dire d'aucune activité Internet." C'est une situation qui, selon lui, nécessite des efforts au niveau de la sensibilisation et du développement des nouvelles technologies.

"C'est dans cette voie que l'ACCT, à l'exemple du Nouveau-Brunswick, veut se faire un usager modèle de l'inforoute afin d'encourager le développement de cette infrastructure moderne au sein des pays membres de la Francophonie", a expliqué M. Nadeau.

Il s'est dit confiant de voir l'Internet se développer rapidement au sein de la Francophonie particulièrement grâce aux engagements des chefs d'État et des gouvernements membres de la Francophonie, lors du Sommet de Cotonou, au Bénin, en décembre dernier (1995), pour encourager le développement de l'inforoute sur le continent africain au cours des prochaines années. "L'Agence pourra ainsi remplir son mandat beaucoup plus facilement et contribuer encore davantage au développement des communautés francophones à travers le monde", a-t-il ajouté.

**Personnes-ressources : Michel Nadeau,
Université de Moncton, campus d'Edmundston, 506
737-5042, courrier électronique - Mnadeau@cuslm.ca
François Rioux, sous-ministre adjoint, Affaires intergouvernementales et
autochtones,
Fredericton, 506 453-2976.**